



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

12^e séance du mardi 31 janvier 2023

Présidence de Mme Magali Crausaz Mottier, présidente

Le Conseil communal de Lausanne

- vu l'interpellation urgente de M. Olivier Thorens et consorts : « *Un Taxibus remodelé mettant en difficultés ses usagères et usagers et poussant à privilégier la voiture individuelle ?* » ;
- vu la réponse municipale ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

prend acte

de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation

et adopte

la résolution de l'interpellateur, disant :

« Le conseil communal souhaite que la municipalité œuvre pour maintenir et développer des solutions de transports publics répondant aux besoins des personnes travaillant de nuit et très tôt le matin »

la résolution de l'interpellateur, disant :

« Le conseil communal souhaite que dans l'intervalle du développement d'un réseau suffisant, la municipalité œuvre rapidement pour trouver des solutions de transports publics auprès des personnes ayant perdu la prestation de Taxibus et qui restent sans alternatives »

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi 31 janvier deux mille vingt-trois.

La présidente :



Le secrétaire :